AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1455
FR0013227113-FS0709

28 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 août 2025, Goldman Sachs International (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir individuellement, 1 721 391 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 3,77% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 721 391	4,82	1 721 391	3,77
Goldman Sachs & Co. LLC	142 159	0,40	142 159	0,31
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 592	ns	1 592	ns
Goldman Sachs Bank Europe	295	ns	295	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**1 865 437**	**5,22**	**1 865 437**	**4,08**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société The Goldman Sachs Group, Inc. n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 25 août 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 865 437 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,08% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 727 041 actions représentant 45 674 352 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.